



MINISTÈRE DES FINANCES. ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES. PERSONNEL (1854-2004)

1. Dénomination du producteur

Ministère des Finances. Administration des Contributions directes – Ministerie van Financiën. Administratie van de Directe Belastingen

2. Institution de conservation

Archives générales du Royaume – Algemeen Rijksarchief

3. Dates extrêmes

1854-2004

4. Importance matérielle

1883 art. (49 m.l.)

5. Histoire des archives

Le service du personnel de l'Administration des Contributions directes assurait la conservation des documents produits dans le cadre de la gestion du personnel. Le classement des séries était clairement indiqué : par type de dossier d'abord – P pour Principe, A pour Arrêtés et D pour Décisions – ; par rubrique dans le cas de dossiers généraux et thématiques ; par ordre chronologique pour les dossiers de nominations et les registres du personnel ; et enfin par direction ou grade pour les registres de contrôle. La série des dossiers du personnel est la plus importante de ce fonds. Elle est vraisemblablement classée par ordre alphabétique de nom de famille et de prénom(s) des membres du personnel actifs. Après le départ du fonctionnaire de cette administration (en raison de licenciement, mutation, mise à la pension, décès, etc.), le dossier du personnel concerné est retiré de cette série et classé selon le numéro de départ du service. Cette autre série est à son tour divisé en deux sous-séries : la première – probablement issue d'un mouvement de retrait d'une série principale, ce qui explique qu'elle est aussi classée alphabétiquement – reprend les dossiers relatifs aux départs de service pour la période 1911-1966 ; la seconde reprend les dossiers pour la période 1967-2013. L'ancien conditionnement mentionne toutes les données personnelles, ainsi qu'un aperçu de la carrière, alors que les fardes plus récentes mentionnent seulement les nom et prénom(s) des agents concernés. Les dossiers du personnel des fonctionnaires néerlandophones sont placés dans des fardes jaunes, ceux des fonctionnaires francophones et germanophones dans des fardes roses, ceux des contrats de premier emploi établis dans le cadre du « Plan Rosetta » dans des fardes bleues. L'accès à ces dossiers se faisait via un fichier classé par ordre alphabétique de nom de famille, qui permettait de retrouver un numéro de dossier ou une mention dans un registre. Il facilite encore aujourd'hui la recherche dans ce fonds.





Les archives du service du personnel de cette administration ont logiquement suivi tous les déménagements que celle-ci a effectué au sein de l'agglomération bruxelloise : de la première adresse rue de la Loi, 12-14 vers la rue d'Arlon, 80 en 1966, à la Tour des Finances de la cité administrative de l'État vers 1986 et finalement, au complexe North Galaxy en 2004.

Ce fonds a été versé aux Archives générales du Royaume en 2015, en application de la loi sur les archives de 1955. C'est sans doute la fusion des services du personnel des différentes administrations en un seul Service Personnel et Organisation (Service P&O), entraînant la création d'une seule série de dossiers du personnel, qui fut à l'origine de ce versement des archives statiques du service du personnel de l'Administration des Contributions directes aux Archives générales du Royaume.

6. Publicité

Fonds partiellement consultable.

Les archives de **moins de 30 ans** ne sont consultables qu'avec l'autorisation de l'administration qui les a produites.

Les **archives non sensibles** au niveau de la vie privée et non soumises à des restrictions légales sont librement consultables **après 30 ans**.

Les archives de plus de 30 ans contenant des **données à caractère personnel ou liées à la vie privée**, ou qui sont soumises à **d'autres restrictions légales**, ne sont consultables que dans certaines conditions. Le chercheur souhaitant avoir accès aux documents soumis à des restrictions légales, liées ou non à la protection de la vie privée, doit en demander **l'autorisation préalable à l'Archiviste général du Royaume** ou son mandataire et signer une [déclaration de recherche](#).

7. Inventaire

GHEYSENS V., LELOUP G. et STRUBBE F., *Inventaris van het archief van het Ministerie van Financiën. Administratie der Directe Belastingen. Personeel. 1854-2004* (Archives générales du Royaume. Inventaires, 588), Bruxelles, 2015 (URL fixe: http://search.arch.be/ead/BE-A0510_007210_006962_DUT).

